



À PROPOS DE L'ÉNONCÉ LEXICOGRAPHIQUE DU DICTIONNAIRE MONOLINGUE

*Nguyen Thuc Thanh Tin**

Département de Français, Université de Pédagogie de Ho Chi Minh-ville

Reçu le 08/7/2017; Révisé le 10/8/2017; Accepté le 27/8/2017

RÉSUMÉ

Les dictionnaires de langue apparaissent comme un outil incontournable de tout apprenant de langue étrangère. Parmi eux, le dictionnaire monolingue, rédigé dans la langue-cible, présente bien de caractéristiques énonciatives qui appellent à maintes réflexions. Remplissant plusieurs fonctions, ces ouvrages de genre didactique renferment des énoncés qui relèvent du discours pédagogique, lequel dispose des points de ressemblance et de divergence avec le discours scientifique. Avant d'analyser ces propriétés de l'énoncé lexicographique, l'article fait un détour sur les modalités d'intégration des termes dans la nomenclature ainsi que les types de définitions qu'emploie le dictionnaire, et termine enfin par le rôle du lexicographe.

Mots-clés : lexicographie, énoncé, discours, définition.

TÓM TẮT

Về lời phát ngôn trong từ điển đơn ngữ

Từ điển ngôn ngữ là một công cụ không thể thiếu đối với người học ngoại ngữ. Từ điển đơn ngữ là một trong số đó. Được soạn bằng ngôn ngữ đích, nó mang nhiều đặc điểm về lời phát ngôn, những đặc điểm này gợi lên nhiều suy nghĩ. Từ điển đơn ngữ được xếp vào tài liệu didactic, đóng nhiều vai trò. Lời phát ngôn của nó thuộc về diễn ngôn sư phạm, loại diễn ngôn này có nhiều điểm tương đồng và khác biệt so với diễn ngôn khoa học. Bài viết phân tích những thuộc tính của lời phát ngôn trong từ điển sau khi đã đề cập đến các phương thức tuyển chọn từ để đưa vào mục từ và các loại định nghĩa mà từ điển sử dụng. Cuối cùng bài viết nhấn mạnh vai trò của người soạn từ điển.

Từ khóa: từ điển học, lời phát ngôn, diễn ngôn, định nghĩa.

ABSTRACT

About the lexicographic statement of monolingual dictionary

Language dictionaries appear as an essential tool for any foreign language learner. Among them, the monolingual dictionary, written in the target language, has many enunciative characteristics that call for many reflections. Filling several functions, these didactic-type books contain statements that fall within the pedagogical discourse, which has points of resemblance and divergence with scientific discourse. Before analyzing these properties of the lexicographic statement, the article makes a detour on the modalities of integration of the terms in the nomenclature as well as the types of definitions used by the dictionary and finally ends by the role of the lexicographer.

Keywords : lexicography, statement, discourse, definition.

* Contact : thanhtin80@yahoo.fr

Il est difficile de se passer du dictionnaire dans l'apprentissage d'une langue étrangère. De nos jours, l'ouvrage se propose en version papier ou électronique, ce qui facilite énormément sa consultation. *Larousse, Le Robert, Le Littré*, etc. n'en sont que quelques exemples.

Il existe d'une manière générale :

- des dictionnaires bilingues, trilingues ou plurilingues (ou dictionnaire de traduction) : qui indiquent les équivalents des termes entre deux ou plusieurs langues différentes (le terme en langue cible est traduit dans la ou les langues sources) ;
- des dictionnaires monolingues : qui se servent de la langue-cible pour expliquer le terme en question.

Rédigé en effet en langue-cible, le dictionnaire monolingue offre l'avantage d'exposer l'apprenant de langue directement à la langue étrangère et directement dans le discours de cette langue (Béjoint & Thoiron, 1997) que l'apprenant, quant à lui, est « contraint » à utiliser. Qui plus est, le monolingue apporte une information plus riche et plus variée que le bilingue, comme le contexte de l'usage du mot, les collocations, les connotations, les registres, etc. Mais ses inconvénients ne sont pas moindres : son usage est moins évident, surtout pour les débutants dans une langue étrangère, ceux-ci ne disposent pas suffisamment de connaissances linguistiques pour comprendre les informations en langue-cible, ce qui peut les conduire à des erreurs d'interprétation.

Le dictionnaire monolingue appartient au genre didactique. Il remplit plusieurs fonctions. Tout d'abord, le dictionnaire est une institution sociale car il définit la norme linguistique. En effet, ce dictionnaire définit la langue comme objet clos qui contient tous les éléments. Les termes exclus ne sont pas conformes à la théorie de cette langue. Le dictionnaire est un ouvrage de seconde main, pour reprendre l'expression de Dubois (1970). Son objet de discours est ce qu'on dit de la langue et du monde. Il est aussi un ouvrage de référence, grâce auquel on trouve la solution au problème. C'est enfin un trésor pour que le lecteur puise ses connaissances, bien que ce trésor comporte des lacunes ou des écarts.

1. Les entrées lexicographiques

Pour entrer dans la nomenclature (somme des entrées lexicales) d'un dictionnaire, un terme nouveau doit traverser trois étapes : tout d'abord, une consécration par l'usage est nécessaire, pour qu'il puisse être ensuite reconnu par une large communauté ; et puis le lexicographe se charge finalement de veiller à ce que sa définition ne recouvre pas d'autres termes. Une fois accepté, le mot devient un élément d'une langue.

D'autre part, la sanction des mots, des constructions ou des sens selon l'usage de la communauté révèle l'attitude du dictionnaire envers les néologismes et les emprunts que refusent les conservateurs. Dans ce cas, elle est exprimée soit par une indication explicite,

soit par une notation objective. Le rejet demeure la sanction la plus décisive. Les marques de niveau de langue indiquent en fait des rejets. La sanction ainsi que le rejet reflètent l'expression d'une pensée, jugement moral, opinion politique, philosophique personnelle du lexicographe.

Les écarts sont de natures différentes. L'écart stylistique qui est senti par le lecteur signifie un rejet implicite mais aussi une sanction. Lorsque l'écart entre l'usage de la langue et la norme est grand, deux tendances sont possibles : soit fixer la langue dans l'usage ancien pour ceux qui restent fidèles à la norme ; soit distinguer dans le texte l'usage de la communauté entière de celui de la petite partie de la communauté pour ceux qui rejettent plus ou moins la norme.

La condamnation de certains mots ou certaines constructions prend la valeur d'un jugement normatif porté sur l'usage linguistique (Le Supplément de *Littré* propose un stock de mots dont l'emploi est déconseillé).

2. Les définitions

Constituées d'une suite de paraphrases synonymiques, les définitions sont les informations sur le sujet du discours. Quemada (1967) distingue 3 types de définition :

- La définition logique : reposant sur la distinction entre le genre et la différence spécifique. On peut définir par compréhension (énumération des propriétés de l'objet) ou par extension (approchement de deux objets) ;
- La définition nominale : rapprochement des mots sémantiquement équivalents ou contraires (synonymes et antonymes), d'où le phénomène circulaire ;
- La définition structurale : description de la structure sémantique des termes par l'étude des champs sémantiques.

Plus tard, la lexicologue Picoche (1977) en propose deux types principaux :

- La définition relationnelle : renvoyant à un mot de base (mot-racine) ;
- La définition substantielle : comportant un genre et une ou plusieurs différences spécifiques.

Gaudin & Guespin (2000), quant à eux, reconnaissent :

- La définition par équivalences : comprenant les synonymes ou les paraphrases synonymiques du mot-vedette ;
- La définition morphosémantique : se joignant à la définition relationnelle de Picoche ;
- La définition par inclusion (définition aristotélicienne) : reprenant le modèle « espèce = genre + différence(s) + spécifique(s) », ce qui correspond à la définition substantielle ou logique) ;
- La définition partitive : recourant à la relation partie-tout.
- La définition phrastique : phrase dans laquelle son sens est explicité.

Bien que critiquable, ce discours a des visées pragmatiques et les contraintes de production. L'hétérogénéité du lectorat rend difficile l'établissement d'une définition et entraîne la variété des types de définitions

3. L'énoncé lexicographique du dictionnaire

L'énoncé lexicographique est un énoncé sur un autre énoncé déjà réalisé. Considéré comme la fin et le couronnement du travail du lexicographe, il tient des caractères principaux du discours pédagogique. En effet, l'auteur du dictionnaire joue seulement le rôle du médiateur alors que le véritable sujet d'énonciation demeure la communauté socio-culturelle qui fonde la validité et l'autorité des assertions ou les réponses. En ce sens, l'énoncé lexicographique donne une équivalence sémantique du terme ignoré qui fait comprendre la situation, à l'aide de termes déjà connus. Par cet énoncé, on obtient aussi les indices sur le fonctionnement linguistique des termes.

Le discours du dictionnaire appartient bien au discours pédagogique, mais aussi aux autres types de discours. En revanche, d'autres genres littéraires (sermon, fable, maxime) peuvent s'approprier le discours pédagogique.

4. Le discours du dictionnaire est-il un discours scientifique ?

Déjà, on peut constater quelques caractères communs entre l'énoncé pédagogique et l'énoncé scientifique. Ils appartiennent tous au genre didactique. Les deux vérifient les règles logiques qui sont communes : règles de cohérence, de précision, d'exhaustivité, etc. et leur sujet d'énonciation peut être collectif.

Cependant, plusieurs traits différencient ces deux genres de discours. Si l'énoncé lexicographique du discours pédagogique conserve son anonymat, le sujet d'énonciation (auteur et son front scientifique) est toujours présent dans le discours scientifique, ce qui révèle donc sa part de subjectivité. Bien que les deux discours tentent d'assurer l'objectivité, celle du discours pédagogique tient au rôle médiateur du lexicographe alors que celle du discours scientifique manifeste dans le « nous » en tant que sujet de l'énonciation, qui représente l'auteur et les autres composants du même front.

D'autre part, pour un dictionnaire, la langue n'est pas objet de thèse. Le lexicographe, lui, ne pose pas les bases sur sa propre falsification. En revanche, dans un discours scientifique, une thèse existe toujours et l'antithèse appartiendrait à l'autre partie du front scientifique. Concrètement, le scientifique falsifie la thèse adverse et pose les bases d'une possible vérification de sa propre thèse.

Enfin, la dernière différence, mais pas la moindre, c'est le sujet de l'énonciation. Dans le cas du dictionnaire, il est la norme de la communauté (cette dernière l'a confirmée), tandis que celui du discours scientifique ne représente pas la totalité des sujets parlants.

Bref, le dictionnaire n'est pas un discours scientifique, on peut déjà l'affirmer. Cependant, le discours scientifique peut apparaître ailleurs, par exemple dans les articles traitant de la métalangue grammaticale (théorie linguistique) tout en restant toujours pédagogique ; seul l'objet du discours est un énoncé scientifique. Toute théorie lexicale est non scientifique car elle repose sur l'ensemble des axiomes (classification dichotomique, désambiguïsation, non-chevauchement et stabilité des différences ...) qui n'appartiennent pas au discours scientifique. De plus, l'énoncé lexicographique contient une ambiguïté, ce qui fait sa spécificité et son irréductibilité à tout discours scientifique, encore que tous deux soient du genre didactique.

5. Le contenu de l'énoncé lexicographique

Le dictionnaire enseigne et transmet la norme de la communauté par une série de règles. C'est le savoir sur le monde, les informations dans les publications. Étrangement, le discours lexicographique renvoie à une communication dans laquelle le « je » représenterait le lexicographe, le « tu » le lecteur et le « il » l'objet du discours. En ce sens, la demande et le besoin du lecteur forment la question à laquelle l'énoncé lexicographique tente de répondre.

Le double système de la question posée par le lecteur repose d'une part sur les connaissances linguistiques de la communauté (concernant la description de la langue - objet ontologique) et d'autre part sur les connaissances culturelles de la communauté (concernant le discours sur l'homme - objet idéologique). La réponse qui n'est formulée qu'en un même énoncé n'est pas une simple information mais un ordre à exécuter auquel le lecteur doit se soumettre pour appartenir à cette communauté, d'où la valeur contraignante.

Le dictionnaire régleme mais n'accepte pas de marge de tolérance ou n'en adopte que très peu. Le lexicographe prend l'initiative en cas d'hésitation. Par conséquent, la réponse doit être claire et ne comporte pas plusieurs solutions.

Comme le dictionnaire définit la norme d'une communauté, les erreurs sont difficilement admises. Cependant, cette norme, loin d'être absolue et exhaustive, justifie les absences de mots, d'où des lacunes et des écarts dans les dictionnaires. Selon la norme que s'impose le lexicographe, on assiste à deux types de dictionnaires :

- Le dictionnaire d'usage : enregistrant un état de la langue. Le lexicographe s'identifie à la norme de la langue littéraire.
- Le dictionnaire prescriptif : imposant un état fictif de la langue. Le lexicographe se réfère à la langue commune.

6. Propriétés du discours pédagogique du dictionnaire

L'énoncé lexicographique se trouve devant 2 grands types de problèmes : les règles de composition et de réécriture de l'article et le langage documentaire (métalangue

lexicographique). Le discours pédagogique du dictionnaire se manifeste par la disparition des références (je / tu). On constate cependant la réintroduction du sujet d'énonciation qui se fait par déplacements ou par détours. En effet, le sujet d'énonciation, pour collectif et atemporel soit-il, s'identifie avec la langue française et détermine les différenciations régionales, historiques, sociales. On y remarque aussi que les termes à définitions contestées sont neutralisés.

L'énoncé lexicographique use de la langue analysée : le texte est découpé et ajusté. Cette langue utilisée (métalangue) se diffère de la langue décrite qui présente un système clos car les énoncés ne sont pas clos. La nomenclature est organisée selon une règle formelle, conventionnelle et simple qui garantisse la consultation des lecteurs.

Les définitions relèvent bien du discours pédagogique, étant donné que la consultation du lecteur est un mode de décodage spécifique - une opération complexe, qui part de la compréhension générale pour ensuite confronter la réponse avec l'acquis culturel et arriver enfin à l'intégration de la réponse à la culture. De plus, de sa consultation, le lecteur ne retient que ce qu'il est prêt à accepter et à intégrer dans son expérience (problème de l'énonciation du lecteur). Enfin, la clôture de l'énoncé lexicographique doit former de nouvelles entrées.

7. Pour conclure : le rôle du lexicographe

Sa tâche essentielle consiste à définir, ce qui ressemble au résumé du contenu d'un mot (analyse sémantique) ou à la description de l'objet (analyse sémiologique). C'est aussi au lexicographe de mesurer et d'améliorer l'adéquation entre ses objectifs et l'utilisation réelle en vue d'une sélection d'informations et de présentation.

Jouant le rôle médiateur de la société, le lexicographe formule aussi les réponses – sujet de l'énonciation produit par la société – qui remplissent les lacunes ou comblent l'écart intellectuel entre le lexicographe et le lecteur et donc, favorisent la compréhension. Cette fonction est comparable à celle de l'enseignant qui comble l'écart entre enseignant et apprenant.

Le lexicographe, s'identifiant à la langue, est anonyme et collectif : un dictionnaire nécessite une équipe d'auteurs et de spécialistes dans toutes les disciplines pour donner naissance à l'énoncé qui est le texte de la communauté. La rédaction collective ou les multiples corrections effacent le caractère idiolectique des exemples forgés.

Les exemples, quant à eux, détiennent également une fonction linguistique et une signification culturelle, révélant l'idéologie d'une communauté à laquelle s'identifie le lexicographe. Ils forment un deuxième ensemble de paraphrases ou de commentaires, complètent l'insuffisance des définitions, voire à les remplacer. On y trouve aussi des mots ou expressions et aussi des proverbes célèbres.

BIBLIOGRAPHIE

- Béjoint, P. & Thoiron, P. (1997). *Les dictionnaires bilingues*. Paris : Éditions Duculot, pp. 199-212.
- Dubois, J. (1970). *Dictionnaire et discours didactique. Langages. La lexicographie*, 5^e année, n°19. Paris : Armand Colin, pp. 35-47.
- Gaudin, F. & Guespin L. (2000). *Initiation à la lexicologie française*. Bruxelles : Duculot, 358 pages.
- Picoche, J. (1977). *Précis de lexicologie française*. Paris : Nathan, 181 pages.
- Quemada, B. (1967). *Les dictionnaires du français moderne : étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*. Paris : Didier, 683 pages.